

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Diesel System Cleaner

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation diesel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Pour Allemagne: +49-361-730730 (24 heures/7 jours)**Information supplémentaire**

Numéro d'article: 33038, 51032, 51034, 51035, 51036, 51038

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics

xylene

toluène

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:**

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 2 de 11

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer Vapeur/Aérosol.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Complexe tensioactif
Détergents, dispersants
Combinaison de substances synthétiques
Protecteur anti corrosion
Lubrifiant
Additif multifonctionnel pour gazole

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-48-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics			60 - < 80 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
1330-20-7	xylene			10 - < 15 %
	215-535-7		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts			5 - < 10 %
	274-263-7		01-2119492616-28	
	Eye Irrit. 2; H319			
108-88-3	toluène			1 - < 5 %
	203-625-9		01-2119471310-51	
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H361d H315 H336 H373 H304 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Nota H

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction.

Sable.

Dioxyde de carbone (CO2).

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 4 de 11

mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 5 de 11

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	
108-88-3	Toluène	50	190		VME 8 h	
		200	760		VLE courte durée	
1330-20-7	Xylène	100	435		VME 8 h	
		200	870		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	600 µg/l	S	b
1330-20-7	Xylène	Xylène	1,5 mg/l	S	b

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures d'hygiène

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

- Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	marron
Odeur:	Aromatique(s)

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	200 - 210 °C
Point d'éclair:	45 °C
Limite inférieure d'explosivité:	> 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	> 7,0 vol. %
Température d'inflammation:	> 200 °C

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 6 de 11

Pression de vapeur: > 8 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0.83 - 0.86 g/cm³

Hydrosolubilité: insoluble
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics				
	par voie orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) gaz	CL50 >5 ppm	Rat		
1330-20-7	xylene				
	par voie orale	DL50 4300 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 3200 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 21,7 mg/l	Rat		
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts				
	par voie orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
108-88-3	toluène				
	dermique	DL50 12200 mg/kg	Lapin	GESTIS	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 49 mg/l	Rat	GESTIS	

Irritation et corrosivité

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Irritant pour les yeux : irritation possible.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycliques, < 2% Aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 26,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
70024-69-0	Benzenesulfonic acid, mono-C20-24- alkyl derivs., calcium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1000 mg/l	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12,5 mg/l	72 h		GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.

faible potentiel d'accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 9 de 11

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640E
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 10 de 11



Marine polluant: -
Dispositions spéciales: 223, 274, 955
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dégagée: E1
EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
Passenger LQ: Y344
Quantité dégagée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics

Inscription 48: toluène

Information supplémentaire

Contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)

> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

5 - 15 % hydrocarbures, aromatique.

Prescriptions nationales
Information supplémentaire

Diesel System Cleaner

Date de révision: 15.12.2017

Code du produit: 1302

Page 11 de 11

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Repr. 2; H361d	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)